

## **QUESTIONNAIRE AUX CANDIDATES ET AUX CANDIDATS DES PARTIS POLITIQUES DE LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN :**

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) a fait parvenir un questionnaire sur les « priorités environnementales » de la région aux candidates et aux candidats des principaux partis politiques. Ce questionnaire souligne le fait que pour rencontrer les attentes des Québécoises et des Québécois, les partis politiques doivent s'engager concrètement en matière d'environnement et de développement durable.

### **THÈME I : L'ÉNERGIE ET LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE**

#### ***Réduction des gaz à effet de serre (GES) et réduction de notre dépendance au pétrole***

Les conseils régionaux de l'environnement souhaitent tenir une tournée consultative sur l'enjeu de la réduction de notre dépendance au pétrole, dans l'ensemble des régions du Québec dès le printemps 2009.

Selon le World Energy Outlook 2008 de l'Agence internationale de l'énergie (IEA) rendu public le 12 novembre dernier, les pays de l'OCDE dont le Canada fait partie, sont invités sans plus attendre à investir massivement dans la réduction de leur dépendance aux énergies fossiles. Selon l'Agence, on ne doit même pas prétexter la piètre situation économique mondiale pour retarder nos investissements tellement la situation est urgente. L'IEA justifie l'urgence non seulement en raison d'une production de pétrole décroissante, mais aussi par une perspective sur les changements climatiques qui ne cessent de s'aggraver.

#### **Question 1.**

**Est-ce que vous vous engagez à prendre des mesures pour réduire significativement notre dépendance au pétrole d'ici 2030 en augmentant la production des énergies renouvelables (hydroélectricité, éolien, biomasse, etc.) et en soutenant les efforts visant à réduire notre consommation globale d'énergie?**

**THÈME II : LA GESTION DE L'EAU*****Les algues bleu-vert***

Des intervenants régionaux ont élaboré un Plan de prévention régional contre la prolifération des algues bleu-vert. Le Plan régional a besoin d'obtenir les appuis techniques et financiers adéquats afin d'atteindre les objectifs ciblés par l'ensemble des intervenants concernés de la région. À titre d'exemple, les municipalités et la Conférence régionale des élus (CRÉ) ont été sollicités dans ce sens.

Bien que le gouvernement du Québec ait annoncé son Plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert 2007-2017 en y associant un budget de près de 200 M \$, le Plan régional a été conçu pour compléter la démarche gouvernementale afin d'agir et de lutter plus efficacement localement contre la prolifération des algues bleu-vert en région.

Les trois principales orientations sur lesquelles nous voulons agir sont les suivantes :

- 1) Contrôler et réduire les apports en phosphore dans les plans et cours d'eau;
- 2) Favoriser la concertation pour agir plus efficacement;
- 3) Communiquer de façon adéquate de l'information juste et transparente aux populations de la région et de l'extérieur.

**Question 2.**

**En considérant que le Plan gouvernemental de prévention contre les algues bleu-vert a été mis en œuvre par le gouvernement actuel, vous engagez-vous à continuer sa mise en œuvre planifiée entre 2007 et 2017, et à bonifier l'intervention du gouvernement du Québec en supportant financièrement et techniquement la mise en œuvre du Plan « régional » de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert, élaboré avec l'objectif de complémentarité à la démarche gouvernemental?**

*Gestion intégrée de l'eau par bassin versant*

Depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau en 2002, le gouvernement du Québec a soutenu la mise en place de 33 organismes de bassin versant afin de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur leur territoire respectif. Malgré ce premier pas significatif, moins de 50% du Québec méridional, et moins de 5% du Saguenay-Lac-Saint-Jean, bénéficie présentement d'une approche de gestion intégrée de l'eau de leur territoire respectif.

**Question 3.**

**Est-ce que vous vous engagez à faire avancer la démarche visant à instaurer une approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant à l'ensemble du Québec méridional, tel que précisé dans la Politique nationale de l'eau ?**

**THÈME III : LA GESTION FORESTIÈRE ET SES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX***Stratégie d'aménagement forestier durable*

Il est reconnu que l'aménagement forestier durable (AFD) doit devenir le fil conducteur de la réforme de la gestion forestière au Québec. Le gouvernement du Québec doit faire la démonstration que les principes de l'AFD sont introduits au sein de sa loi sur les forêts et qu'ils visent concrètement l'atteinte des six critères et indicateurs d'AFD du Conseil canadien des ministres des forêts.

**Question 4.**

**Est-ce que vous vous engagez à instituer un nouveau régime forestier traduisant concrètement et explicitement dans le cadre légal et réglementaire (soit normes, objectifs et plans) l'atteinte des six critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable (AFD) du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), avec une primauté sur : le maintien de la biodiversité et des écosystèmes forestiers, le respect de la capacité de support (incluant la possibilité forestière) et la protection de l'environnement et des ressources du milieu forestier (eau, air, sol, faune, flore).**

*Aires protégées*

Un mandat est actuellement confié au MDDEP afin que la Direction du patrimoine écologique et du développement durable dépose un bilan du réseau d'aires protégées québécois pour le printemps 2009, une fois que nous aurons atteint l'objectif de 8%. Ce bilan servira à évaluer la qualité de notre réseau d'aires protégées sur des bases scientifiques afin de s'assurer que celui-ci remplisse bien son objectif de protéger des échantillons représentatifs de la biodiversité du Québec

**Question 5.**

**Vous engagez-vous à compléter le réseau d'aires protégées du Québec, d'une part en atteignant l'objectif fixé de 8% et ce avant la fin 2008; et d'autre part, en complétant subséquemment le réseau en fonction des carences que le bilan aura pu identifier?**

*Aménagement écosystémique*

L'aménagement écosystémique de nos forêts vise par une approche écologique appliquée à l'aménagement forestier, à assurer le maintien de la biodiversité et de la viabilité de l'ensemble des écosystèmes forestiers, tout en répondant à des besoins socio-économiques dans le respect des valeurs sociales liées au milieu forestier. Ce type d'aménagement doit trouver ses fondements non seulement en forêt, mais aussi au sens de la Loi sur les forêts.

**Question 6.**

**Est-ce que vous vous engagez à œuvrer pour changer la *Loi sur les forêts* afin d'y intégrer clairement l'aménagement écosystémique dans le nouveau modèle pour favoriser un aménagement forestier durable devant mieux préserver les écosystèmes naturels ?**

### *Le coût du bois*

Présentement au Québec, un consensus partiel cherche à tout prix à faire baisser le coût de la fibre sans aucun engagement de la part de l'industrie à innover afin d'augmenter la chaîne de valeur des produits issus de la forêt. Dans une perspective de développement durable, les coûts requis pour l'aménagement de nos forêts doivent faire partie du coût d'approvisionnement afin que la société québécoise soit assurée que les générations futures pourront profiter des mêmes avantages provenant de la forêt que les générations actuelles et passées l'ont fait.

### **Question 7.**

**Est-ce que vous vous engagez à faire payer le juste prix de revient pour la fibre, un prix qui inclura non seulement les coûts prévus pour l'approvisionnement, mais aussi les coûts prévus pour l'aménagement durable des forêts ?**

## **THÈME IV : LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Les Québécois sont parmi les plus grands producteurs de déchets de la planète, malgré tous les efforts réalisés afin de sensibiliser la population sur une saine gestion des matières résiduelles. Il faut cependant admettre que peu de programmes ont été mis en place afin de réduire à la source la production de déchets, malgré que l'approche des 3-R fréquemment cité au Québec hiérarchise la réduction avant le recyclage et la réutilisation. Seule la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) s'attarde à ce problème chaque année. Le programme VERR visant l'éducation à la réduction à la source, au réemploi et au recyclage, prévoit spécifiquement 30 000\$ par année pour la SQRD. C'est nettement insuffisant si l'on s'entend que la réduction à la source demeure un enjeu important dans une saine gestion des matières résiduelles.

La responsabilité élargie des producteurs (REP) est un instrument de politique environnementale qui étend les obligations du producteur à l'égard d'un produit jusqu'au stade de son cycle de vie une fois ce produit consommé. Plus simplement, un manufacturier demeure responsable des emballages qu'il a produit jusqu'à leur élimination, donc il demeure responsable financièrement du coût lié à son traitement. Il s'agit d'un outil efficace pour diminuer la production de déchets à la source.

### **Question 8.**

**Est-ce que vous vous engagez à augmenter substantiellement le financement et les programmes consacrés à réduire à la source la production de déchets?**

**Question 9.**

**Vous engagez-vous à favoriser l'adoption de mesure visant à augmenter la responsabilité des producteurs de déchets?**

**THÈME V : 2 % POUR L'ENVIRONNEMENT**

Lors des dernières élections provinciales, les organisations environnementales du Québec avaient enjoint les partis politiques à mieux refléter les valeurs environnementales des Québécoises et des Québécois. Une des demandes adressées aux partis concernait alors un engagement à consacrer minimalement 2 % du budget de l'État au MDDEP, un budget qui représente actuellement à peine 0,03% des dépenses publiques. « *Un gouvernement ne peut prétendre protéger efficacement l'environnement s'il ne consent pas suffisamment de ressources pour assurer le respect des lois et des règlements, dresser un portrait de l'état de l'environnement et développer des outils d'information et de contrôle appropriés* », estimait alors Philippe Bourke, directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ). Pourtant, le dernier budget présenté en 2008 situait toujours le MDDEP à moins de 1% du budget de l'état.

Du même souffle, les groupes demandent que les partis s'engagent à soutenir concrètement les associations, groupes et réseaux qui oeuvrent dans ces domaines et qui souffrent pourtant d'un sous-financement chronique. Le peu de fonds accordé aux organismes contraste avec l'ampleur des attentes qui pèsent sur eux avec la sensibilisation accrue de la population à l'égard de l'environnement et du développement durable.

**Question10.**

**Appuyez-vous le fait que le budget du Québec devrait minimalement consacrer 2 % du budget de l'État au MDDEP et vous engagez-vous à défendre cette position lors de votre prochain mandat si vous êtes élu(e)?**

**Question 11.**

**Quelles mesures entendez-vous mettre de l'avant pour mettre sur pied un programme de soutien financier aux associations, groupes et réseaux environnementaux oeuvrant aux niveaux local, régional et provincial et leur assurer un financement statutaire adéquat ?**